

**Pierre ILLOUZ**  
Commissaire aux Comptes  
Hôtel d'activités  
1, rue Maryse Bastié  
93600 AULNAY SOUS BOIS

**Philippe MESSIKA**  
Commissaire aux Comptes

74, Route de la Reine  
92100 BOULOGNE

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **QUOTIUM TECHNOLOGIES SA**

### **COMPTES AU 31 DECEMBRE 2007**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société Anonyme QUOTIUM TECHNOLOGIES et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part, les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Fait à Aulnay et à Boulogne, le 23 avril 2008

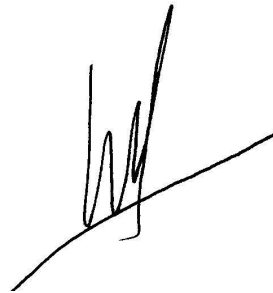
**Pierre ILLOUZ**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie régionale  
de Paris

Handwritten signature of Pierre Illouz, consisting of several overlapping, fluid strokes in black ink.

**Philippe MESSIKA**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie régionale  
de Versailles

Handwritten signature of Philippe Messika, featuring a series of vertical and diagonal strokes that form a stylized, recognizable name.